



# *Projet Pédagogique*

2025/2026



## SOMMAIRE :

1. INTRODUCTION *(page 3)*
2. OBJECTIFS EDUCATIFS DE LA VILLE *(page 4)*
3. L'ENVIRONNEMENT *(page 5)*
4. LES OBJECTIFS PEDAGOGIQUES *(page 8)*
5. FONCTIONNEMENT DU LOCAL JEUNE *(page9)*
6. ORGANISATION DE LA VIE QUOTIDIENNE *(page12)*
7. NOS ACTIONS *(page13)*
8. ENCADREMENT *(page19)*
9. REGLES DE VIE *(page26)*
10. EVALUATION ET BILAN *(page26)*

## 1. INTRODUCTION :

La commune de Megève a mis en place différents accueils pour satisfaire les besoins réels de sa population.

Ces dispositifs dépendent de la direction Enfance Jeunesse Vie associative et scolaire de la commune de Megève et sont agréés par la SDJES (*Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports*). Ils répondent au cadre juridique en vigueur.

L'ensemble de ces actions repose sur des valeurs et des objectifs inscrits dans le PEDT.

Le Service Enfance Jeunesse s'étend sur une tranche d'âge de 3 à 17 ans.

Jusqu'en 2013, un accueil jeune était proposé pour les 12-17 ans dans une maison des adolescents appelée « Teen house ». Avec les travaux du Palais la structure a été supprimée. Face à la demande des familles et des adolescents, le service jeunesse s'est étendu depuis septembre 2020 avec la création d'un nouvel accueil **Meg'ados** pour les 12-17 ans.

### L'organisateur :

#### Mairie de Megève

185 Rte du Jaillet, 74120 Megève  
04 50 93 29 29



## 2. OBJECTIFS EDUCATIFS DE LA VILLE

L'action éducative des services doit permettre à l'enfant et au jeune de trouver les repères nécessaires à leur développement.

Pour cela, il est nécessaire de se référer aux valeurs suivantes qui sont en lien direct avec le **PEDT**.

### **1) Assurer le bien-être de chaque enfant et de chaque adolescent-e en respectant son rythme, en offrant un cadre de détente et la possibilité de choisir ses activités**

- Proposer une offre de loisirs adaptée aux besoins des enfants, des adolescent-es et des familles.
- Rendre l'enfant acteur de son parcours éducatif et de ses loisirs.
- Développer le plaisir d'être en contact avec la nature.

### **2) Contribuer à la réussite éducative de chaque enfant et de chaque adolescent en participant à son épanouissement et son enrichissement personnel**

- Favoriser l'accès aux pratiques artistiques, culturelles et sportives
- Accompagner les parents et les jeunes aux défis de l'adolescence
- Favoriser le droit aux vacances pour toutes et tous

### **3) Aider l'enfant, l'adolescent à s'intégrer et à participer à la vie collective, favoriser le vivre ensemble, le respect, la solidarité et l'ouverture d'esprit**

- Favoriser la mixité, l'égalité filles garçons, le droit à la différence- Favoriser la réussite scolaire : lever les freins
- Développer les actions passerelles entre la Petite Enfance, l'Enfance et l'Adolescence
- Faciliter la découverte des métiers
- Favoriser la découverte des territoires
- Soutenir les familles dans l'exercice de parentalité
- Créer une communauté éducative engagée dans ce changement

### **5) Promouvoir l'engagement et l'éducation au développement durable : alimentation**

- Sensibiliser les publics à une alimentation équilibrée et durable
- Affirmer la restauration scolaire comme un temps fort et un levier important pour l'éducation alimentaire des enfants
- Participation au jardin pédagogique
- La nature comme socle pédagogique

### **6) Promouvoir l'engagement et l'éducation à la citoyenneté**

- Accueillir et accompagner les enfants en situation de handicap ou ayant des besoins éducatifs particuliers
- Développer des outils d'apprentissage de la vie démocratique
- Mise en œuvre d'une politique éducative visant à favoriser le lien social
- Rendre l'enfant acteur de son parcours éducatif et de ses loisirs
- Favoriser l'accès au numérique
- Développer les mobilités douces à destination des familles

### 3. L'ENVIRONNEMENT

#### La commune :

Megève est une commune française située dans le département de la Haute-Savoie, en région Auvergne-Rhône-Alpes. Le village est un véritable centre urbain situé en altitude, il comptait 2 999 habitants en 2020, ce qui en fait la trente-deuxième ville haut-savoyarde.

La commune se situe au carrefour entre les massifs préalpins du massif du Giffre au nord, et de la chaîne des Aravis à l'ouest et du massif alpin du Beaufortain au sud-est. Le bourg est bâti sur un col qui sépare les bassins versants de l'Arly au sud-ouest de celui de l'Arbon au nord-est.

Située dans le canton de Sallanches en Haute-Savoie, son important essor touristique remonte aux années 1910 lorsque la famille Rothschild décida d'en faire un de ses lieux de villégiature. Il s'agissait pour eux de bâtir une concurrente française à la station suisse de Saint-Moritz. La volonté était de créer une station de sports d'hiver portant le symbole de l'art de vivre à la française. Megève a été très convoitée dès ses débuts, les plus grandes têtes couronnées y ayant fait des séjours. Au XXI<sup>e</sup> siècle, Megève est une station de sports d'hiver de renommée internationale.

#### Le local jeune :

Le local Jeunes est un lieu d'accueil, de découverte, d'espace de vie et de socialisation mais aussi un endroit privilégié pour l'apprentissage de la démocratie à destination des pré-adolescents et adolescents.

Le local jeunes est soumis à la réglementation de la SDJES auprès de laquelle il est déclarée. Il vise à assurer la sécurité physique et morale de l'enfant.

Cet accueil de loisirs se situe dans l'ancien garage de la plaine :

145 route de la plaine,  
74120 Megève  
Tel : 04 50 91 57 72

#### Les locaux :

Le local peut accueillir 24 adolescents et est composé :

- d'une salle d'activité : baby-foot en libre-service, de canapés et autres jeux.
- d'un bureau pour l'équipe d'animation.
- de sanitaires
- d'une cuisine

## Fonctionnement / Horaires d'ouverture :

Il fonctionne durant :

- **Le temps périscolaire** de 16h30 à 18h30 le mardi et jeudi.

Sur inscriptions au guichet enfance jeunesse

Durant ce temps l'équipe d'animation propose des activités, temps de devoirs ou accueil libre (discussions, échanges, jeux de société, baby, billard...), projet d'orientation (rédaction de cv, lettre de motivation, recherche d'école, stages...)

- **Les vacances scolaires**

Activités en journée, demi-journée et ponctuellement le soir et weekend.

Des activités culturelles, sportives, artistiques et sorties extérieures sont proposées durant ces temps d'ouverture et exceptionnellement sur certains week-ends.

- **Les mercredis après midi**

De 14h à 18h

Des activités culturelles, sportives, artistiques et sorties extérieures sont proposées.

- **Sur le temps du midi aux collèges de Megève**

Lundi et mardi 12h à 14h au collège EA.

Jeudi et vendredi 12h à 14h au collège SJB.

Un temps d'accueil est proposé aux collégiens (jeux de société, échanges, débats, activités, sports...)

## Inscriptions :

Pour s'inscrire aux activités, les documents sont à retourner au guichet enfance jeunesse situé à l'école Henry Jacque le Même ou par mail à [guichet@meg.com](mailto:guichet@meg.com) (le temps du midi aux collèges ne nécessite pas d'inscriptions auprès du guichet)

- Fiche d'inscription
- Fiche de renseignements
- Carnet de vaccinations
- Cheque (adhésion annuelle)

Les dossiers doivent être renouvelés chaque années (valable de septembre à septembre)

## Public et contexte social :

Le local (Meg 'ados) accueille les jeunes de 11 à 17 ans.

La commune de Megève compte un collège public et un collège privé. Ces deux établissements rassemblent tous les jeunes de Megève et ses environs. Par conséquent Meg 'Ados est à leur disposition pour répondre à leurs attentes. En complément, selon les places disponibles, les jeunes vacanciers qui le souhaitent peuvent s'inscrire, ce qui leur permet de découvrir le milieu montagnard et de rencontrer d'autres jeunes du secteur. Ce mode de fonctionnement permet la mixité sociale.

**En définitif le local est ouvert à tous**, toutes catégories sociales ou nationalités.

**L'adolescence** est une phase complexe durant laquelle les jeunes sont en quête de personnalité et d'identité propre qui leur appartiennent.

Les jeunes ont besoin de reconnaissance, d'affirmation d'indépendance et d'émancipation vis à vis des adolescents ou des adultes.

On définit cette période comme une période d'initiation, de découverte et d'expérimentation au cours de laquelle ils vont tester les limites posées et braver les interdits.

C'est pourquoi le local jeunes propose de nombreuses actions diverses et variées afin que chacun s'y retrouve et puisse découvrir quelque chose de nouveau (activités manuelles, sportives, créatives et d'expressions, sorties, séjours, projets jeunes...)

La confrontation, et la rébellion face aux adultes est très fréquente dans le quotidien des adolescents, ils ont également besoin de se détacher du cercle et de l'autorité parentale mais les jeunes ressentent tout de même un besoin de limites et de cadres pour se sentir rassurés et en sécurité.

Les règles sont essentielles pour que le jeune puisse se construire de la meilleure façon.

Nous faisons en sorte que toutes nos actions répondent aux objectifs du PEDT et soient adaptées à notre public.

## 4. LES OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

### Favoriser l'apprentissage de la citoyenneté chez l'adolescent

- Vivre en collectivité et favoriser l'ouverture vers l'extérieur
- Être acteur de la vie de Meg 'ados et de son environnement
- Responsabiliser et former les jeunes

#### **Moyens/outils :**

- Permettre aux jeunes de sortir de Megève et de la routine habituelle afin de découvrir rencontrer d'autres jeunes, modes de vie, rang sociaux, cultures... en mettant en place des rencontre inter centre.
- Libre choix dans certaines activités.
- Expression orale et écrite des enfants (bilan journée, semaine, propositions d'activités...)
- Participation active et initiative à la vie quotidienne du local et de l'environnement (mise en place et rangement avant et après les activités, participation aux courses, partage des savoir-faire de chacun, action ramassage de déchets suivi d'une activité manuelle sur le même thème...)
- Aménagement du local pour que les jeunes s'approprient les lieux
- Associer les jeunes et les associations locales à l'organisation des événements Meg'ados (battle, défilé de mode, soirée mousse, orga séjour..)
- Favoriser, aménager, improviser des temps d'échanges

#### **Évaluations :**

Il est très important de prendre le temps avec le groupe et faire un retour sur ce qu'ils ont vécu durant la journée ou la semaine.

Ce temps permet de connaître leur ressenti, bon ou mauvais, de savoir si les objectifs ont été atteints, s'il faut réajuster certaines choses pour la suite et éventuellement de régler certains conflits ou mal-être qui n'ont peut-être pas été détectés par l'animateur, et permet également à l'enfant de s'exprimer et de se sentir écouté.

- Constat de l'investissement des enfants : Est-ce que le jeune a fait des choix et des expériences seules ?
- Est-ce que les enfants se sont exprimés lors des évaluations ?
- Nombre d'enfants actifs sur les aménagements de l'espace, et sur la vie quotidienne du local.

### Favoriser l'épanouissement des jeunes

- Être présent (ouvert) au maximum pour les jeunes (temps informels, bus, ateliers collège, vacances scolaire, mercredis, périscolaire)
- Aiguiser leur créativité et leur curiosité
- Permettre l'écoute et le dialogue, établir un climat de confiance
- Faire en sorte que chaque jeune trouve sa place au sein du groupe et passe d'agréables moments
- De prendre confiance en soi

#### **Moyens/outils :**

- Permettre aux enfants d'expérimenter des activités diverses
- Mise en place d'un fil conducteur et d'un programme varié adapté aux jeunes (Age, sexe, origine, handicap...)
- Mise en place d'aménagement adapté favorable aux temps d'échanges et de discussions.
- Mettre les jeunes en situation de réussite et de valorisation au travers des activités ou simplement lors de temps informels (temps d'accueil, de discussions...)

#### **Évaluations :**

- L'implication des enfants sur les activités
- Le fonctionnement permet-il d'accueillir tout type d'enfants
- Est-ce que les enfants ont découvert de nouvelles choses ?
- Bilan de l'équipe et des enfants pour mesurer l'intégration



## 5. FONCTIONNEMENT DU LOCAL JEUNE

*Nous souhaitons proposer un Espace qui soit réellement de loisirs, c'est-à-dire où l'enfant pourrait trouver le plaisir de vivre des loisirs en toute sécurité, le plaisir de découvrir ou approfondir des nouvelles pratiques culturelles, sportives et d'expression, le plaisir de retrouver ses camarades et partager des expériences originales et enrichissantes, le plaisir de communiquer avec d'autres enfants comme avec les adultes, le plaisir de construire ses vacances, de vivre des/ses projets avec le soutien et l'accompagnement chaleureux de l'équipe d'animation.*

### La vie quotidienne

#### **a) L'accueil**

Accueillir les parents et les enfants, savoir préserver leurs confidentialités, être disponible, savoir écouter et entendre leurs demandes, savoir les diriger ou les accompagner...

Un espace d'accueil convivial (thé, café) est mis en place sur le temps d'accueil du matin afin de créer un temps d'échange avec les familles.

L'arrivée ou le départ des enfants sont des moments clés de la journée car l'équipe est au contact des parents. Ce sont des moments privilégiés au cours desquels les parents portent un regard sur le bon fonctionnement de la structure (accueil, convivialité mais surtout qualité de l'encadrement). Il nous faut donc être tout aussi vigilant que sur le reste de la journée.

#### **Arrivées des jeunes :**

L'animateur qui commence le plus tôt est responsable de pointer l'arrivée des enfants, il aura en sa possession l'intégralité des listes du groupe. Les fiches de présences devront être déposées dans la bannette courrier à Meg 'loisirs chaque fin de semaine par l'animateur responsable de la fermeture ou directement au guichet enfance jeunesse.

#### **Les départs :**

Les animateurs devront s'assurer que la personne qui vient chercher l'enfant est bien une personne autorisée ou que l'enfant est autorisé à partir seul.

Les autorisations de sortie seule seront affichées dans le bureau, si un jeune demande à quitter le local avant l'heure de retour d'activités, une attestation signée des parents doit être transmise à l'équipe d'animation.

En cas de problème, il devra téléphoner aux familles : en aucun cas il ne laissera partir les enfants avec qui que ce soit, sans l'autorisation signée des parents.

Si personne n'est venu chercher l'enfant à l'issue de l'activité

- Téléphoner aux parents
- Téléphoner à la direction du service
- Sans autres solutions, le dernier recours est d'appeler la gendarmerie.

En aucun cas un enfant sera laissé seul.

### **b) Le temps libre**

Durant ce temps, l'enfant sera libre de choisir ce dont il a envie ou besoin de faire tout en respectant les règles du local.

Dans la mesure du possible des espaces ou « îlots » seront créés dans le local et chaque jeune sera libre de choisir comment il souhaite organiser son temps libre (jeux de société, coin calme, lecture, dessin, peinture, discussion, temps calme...).

### **c) Le temps du repas**

Meg 'ados ne prévoit pas de repas en journée complète. Lors des sorties ou activités journées les jeunes apportent leur repas où se payent leur nourriture.

### **d) Le temps d'activités**

Le désir de chaque adolescent est de grandir, et donc de devenir autonome. L'autonomie ne se décrète pas, elle se construit petit à petit, à son rythme, il n'y a pas un âge normalisé où on devient autonome.

A chaque étape de son enfance et adolescence on progresse vers d'avantage d'autonomie. Ainsi, un soin particulier sera apporté à l'accompagnement vers l'autonomie de l'enfant, dans de nombreuses activités.

*« Il ne s'agit pas seulement d'occuper les enfants mais de leur donner les moyens de s'épanouir, de découvrir et de développer leur imagination et leur autonomie. »*

**AVANT**, l'animateur devra avoir préparé le matériel nécessaire afin de s'assurer de la bonne conduite de l'activité.

La responsabilité de l'enfant peut commencer dès le début de l'activité en allant chercher le matériel avec les enfants.

**PENDANT**, l'animateur devra veiller à la sécurité et au bien-être de l'enfant dans l'optique de son épanouissement.

Pour les activités manuelles l'animateur fera en sorte de développer la créativité de l'enfant en lui laissant le choix de la création.

Il est important de ne pas imposer un modèle précis à reproduire, ce qui permet aux jeunes de développer son imagination et sa créativité, mais aussi de prendre des initiatives, de se fixer des objectifs et de se sentir valoriser.

En revanche il nous semble très important de l'accompagner jusqu'à la fin de son projet afin qu'il en tire satisfaction (il ne s'agit pas d'occuper le jeune pendant 2 heures puis d'abandonner ses travaux avant la fin, cette action serait contraire aux objectifs et valeurs que véhicule le local)

Laisser l'enfant concevoir sa création comme il le souhaite en le guidant si besoin sur certaines techniques et l'accompagner jusqu'au bout sans abandonner pour qu'il se sente valoriser.

*« C'est en faisant que l'on apprend », « l'enfant devient autonome en faisant ses choix et en prenant des risques »*

*Manipuler, expérimenter, bricoler... permettent à l'enfant d'apprendre.*

**APRES** Effectuer le rangement correct du matériel avec le groupe. Le rangement fait partie de l'activité et aide l'enfant à développer le sens des responsabilités, l'autonomie et l'entraide.

Un bilan hebdomadaire (adultes) et quotidien (enfants) sera mis en place pour permettre à tous de donner son avis sur le ressenti de la journée ou de la semaine au local. Nous veillerons ainsi à ce que les objectifs soient atteints ou réajustés.

Ces retours vont permettre de se remettre en question afin d'améliorer la qualité des contenus pédagogiques.

#### 6. ORGANISATION DE LA VIE QUOTIDIENNE (*journée type période de vacances*)

| Horaires   | Activités                                                               | Enfants et Animateurs                                                                                                                                                                                                                                               |
|------------|-------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 9h         | Accueil individualisé et échelonné,                                     | Visite des locaux pour les nouveaux arrivants, échange avec les familles, débat avec le groupe, mise à disposition de jeux, dessins, lecture, musique<br><br>Pointage, préparation sac à dos, pharmacie.                                                            |
| 9h30-11h30 | Présentation de la journée puis départ en activités.                    | Briefing, inventaire, règles de vie et de sécurité...                                                                                                                                                                                                               |
| 11h45-13h  | Repas                                                                   | Lavage des mains, discussions, bilan demi-journée...                                                                                                                                                                                                                |
| 13h-13h30  | Temps calme, petite activité                                            | Ce temps qui succède le repas est un temps calme qui doit favoriser la digestion.                                                                                                                                                                                   |
| 13h30-14h  | Accueil individualisé et échelonné, Temps calme, sport, petite activité | Échange avec les familles, débat avec le groupe, mise à disposition de jeux, dessins, lecture, musique, ordinateur...<br><br>Préparation sac à dos, pharmacie.                                                                                                      |
| 14h-17h00  | Activités                                                               | Inventaire, règles de vie et de sécurité...                                                                                                                                                                                                                         |
| 17h-18h    | Bilan + accueil des familles, départ des jeunes                         | Rangement fait avec les jeunes.<br>Ce temps peut être utilisé pour évaluer la journée avec le groupe.<br><br>Échange avec les familles, débat avec le groupe, mise à disposition de jeux, dessins, lecture, musique, ordinateur...<br><br>Préparation du lendemain. |

## 7. NOS ACTIONS

### 7.1 LES ATELIERS MIDI COLLEGES

#### Objectifs :

- Faire le lien entre Meg 'ados et le collège
- Permettre aux collégiens de bénéficier d'un temps d'activité durant la pause méridienne
- Découvrir de nouvelles activités

#### Description des activités réalisées :

Les ateliers collège ont lieu les lundis et vendredis au collège Emile Allais, de 12H à 14h dans la salle d'étude ou le gymnase du collège et les mardis et jeudis au collège Saint Jean Baptiste de 12h à 14h dans le foyer, la salle d'étude ou au gymnase.

Ce dispositif a pour but de proposer un temps d'activités (manuelle, sport, jeux, expression, technologique...) pour les collégiens sur le temps de la pause méridienne.

Ces ateliers sont encadrés par 1 animateur (Charline et Kévin) et se déroulent sur le principe de libre accès pour le collège Emile Allais (selon l'activité) et sur inscriptions de 30 minutes pour Saint Jean Baptiste.

En effet pour éviter les allers-retours dans les couloirs ainsi que le trop grand nombres d'élèves en même temps dans le foyer, nous avons mis en place un système d'inscription de 30 minutes c'est-à-dire qu'il n'est pas possible d'entrer ou sortir en dehors de ces créneaux.

En ce qui concerne le collège Emile Allais il n'y a aucune restriction, les jeunes peuvent venir un moment puis repartir et revenir s'ils le souhaitent (sauf activité spécifique type sport, danse...).

C'est un moment très apprécié par les jeunes puisque ce temps leur permet de faire une coupure avec les cours, discuter, jouer calmement ou découvrir de nouvelles activités.

### 7.2 SEJOURS

#### Objectifs :

- Permettre aux jeunes de sortir du cadre habituel
- Vivre un temps de vie collective (vie quotidienne, entraide, respect...)

#### Description :

Durant l'été 2025 nous avons organisé un mini séjours de 4 jours, 3 nuits sous tentes en camping.

Cette formule a été très apprécié par les jeunes puisque cela leur permet d'être en autonomie et de vraiment sortir de leur routine habituelle, faire les courses, préparer à manger, mettre la table, vaisselle...

Les repas, l'installation, et l'organisation du mini séjour sont mis en place par les jeunes accompagnés par l'animateur.

Des activités sportives de loisirs et de découverte y sont proposés en lien avec la destination.

Pour l'été 2026 nous nous questionnons encore sur la destination et le choix de la formule. En effet il est très intéressant sur cette tranche d'âge de pouvoir travailler pleinement les notions de la vie quotidienne en autonomie mais la question de la passerelle enfance/jeunesse et le travail d'entraide, de responsabilité et de cohésion de groupe qui pourrait être travaillé si nous mutualisons les 2 tranches d'âges.

### 7.3 PASSERELLE MATERNELLE/ ELEMENTAIRE COLLEGE

Une passerelle entre l'enfance et l'adolescence s'est installée depuis plusieurs années sur la structure.

En effet l'animateur/trice est présent au quotidien sur plusieurs temps de Meg loisirs, périscolaire, temps libre, bus...

Ce qui permet à l'agent de créer du lien avec les enfants de l'école élémentaire, de se faire identifier et permet au public d'appréhender le passage de l'enfance à l'adolescence notamment de Meg 'Loisirs vers Meg 'Ados.

De plus sur cette année nous souhaitons mettre en place des activités/sorties passerelle sur le temps des vacances pour que les canaillous puisse appréhender le passage à meg'ados.

### 7.4 URBAN MEG FEST

Dans la continuité de la programmation de Meg'ados qui vise à favoriser l'ouverture culturelle de la jeunesse Megevane et pour donner suite au succès des deux éditions précédentes. L'équipe d'animation souhaiterait mettre en place un festival dédié aux cultures urbaine en mêlant plusieurs disciplines afin que la population puisse découvrir, s'initier et assister à un ensemble d'ateliers, spectacle et compétitions.

Cet évènement serait l'occasion de :

- Proposer un évènement culturel supplémentaire et innovant sur la commune et leur offrir l'opportunité d'expérimenter et de découvrir certaine discipline.
- Permettre à de nombreux artistes de la région de se regrouper à Megève dans le but de partager leur passion.

#### Objectifs dédiés à l'enfance et la jeunesse :

- Favoriser l'ouverture social et culturelle en rencontrant des enfants de différentes culture origine et rangs sociaux. Découvrir et se regrouper autour de la culture urbaine.
- Permettre aux enfants de prendre confiance en eux et de développer la notion de projet en osant s'exprimer, se produire devant un public, réaliser des œuvres d'art, et en exécutant des figures/enchaînements acrobatiques.

Le festival se déroulerait en 3 temps

#### Mercredi jeudi vendredi :

##### **Initiations Graff, danse, skate**

Sur inscription les enfants pourront s'initier au Graff, à la danse hip hop et au skate à raison de 2h / atelier.

#### Programme prévisionnel :

|                   | <b>Mercredi</b>              | <b>Jeudi</b>                 | <b>Vendredi</b>                      |
|-------------------|------------------------------|------------------------------|--------------------------------------|
| <b>Matin</b>      | <b>Break dance</b>           | <b>Break dance</b>           | <b>Break dance</b><br><b>Popping</b> |
| <b>Après midi</b> | <b>Skate</b><br><b>Graff</b> | <b>Skate</b><br><b>Graff</b> | <b>Skate</b>                         |

### **Samedi :**

Meg battle kidz

### **Dimanche :**

Contest skate

### **Objectifs :**

## **7.5 INTERVENTIONS THEATRE DEBAT**

### **Objectifs généraux visés par l'action :**

- **Permettre aux collégiens de bénéficier un temps de réflexion autour d'un thème de société**
- **Favoriser le vivre ensemble**
- **Favoriser l'expression**

### **Description :**

Cette intervention est animée par une compagnie de théâtre (1 psychologue et 2 comédiens) qui travaille sur un thème préalablement défini, et nous présentent une pièce de théâtre suivi d'un débat avec le public dans le but de les pousser à l'expression et à la réflexion.

L'idée est de pérenniser cette action 1 fois / ans / collège

## **7.6 EVENEMENT FIN D'ANNEE SCOLAIRE / OUVERTURE DE SAISON été**

Nous souhaitons mettre en place une action forte qui lancerait la saison d'été de Meg 'ados / Meg 'loisirs

Cet événement en collaboration avec le service événementiel et les associations local sera l'occasion de rassembler tous les enfants de Megève et des alentours.

Des créneaux bien distincts sont prévus par tranche d'âge, des animations et stands seront prévus, également une buvette.

Nous aimerions relancer les ateliers couture et coupler l'idée du défilé de mode sur cette soirée.

Mettre en place un moment dans la soirée où les jeunes défilent / exposent leur création couture en textile recyclé.

L'occasion de passer un agréable moment de loisirs en famille et/ou entre amis.

## **7.7 LE BAL DES 3EMES**

### **Objectifs généraux visés par l'action :**

- **Permettre aux collégiens de bénéficier d'une animation exclusive**
- **Faire le lien entre Meg 'ados et le collège**
- **Faire le lien entre les deux collèges**
- **Dynamiser la ville**

### **Description :**

Comme chaque année, nous organisons le bal des 3emes de Megève qui aura lieu comme en 2023-2024 sur la patinoire de Megève.

Une partie moquette, une partie glace pour patiner, des animations musicales sportives et coopératives seront organisées.

Idéalement un dj, buffet froid + boissons assurées par la FMA.

## **7.8 LES MERCREDIS ET VACANCES SCOLAIRE**

### **Objectifs généraux visés par l'action :**

- Favoriser l'apprentissage de la citoyenneté chez l'adolescent
- Favoriser l'épanouissement des jeunes
- Développer (faire grandir) le service Meg 'ados

### **Description :**

Meg' ados est ouvert durant toutes les périodes de vacances et proposera un programme d'activités riche et variés en essayant de satisfaire et d'attirer tout type de jeunes.

Meg 'ados est encore en phase de création, de ce fait nous mettons tout en œuvre pour faire connaître, fidéliser et rassembler un maximum de jeunes.

Ce processus passe essentiellement par la communication, notamment les réseaux sociaux mais aussi « le bouche à oreille » et le travail social effectué durant les temps informels, c'est-à-dire lorsque l'animateur est présent sur les ateliers collège il ne s'agit pas seulement de jouer avec les collégiens et proposer des activités. Il faut également que l'agent prenne le temps d'aller à la rencontre des jeunes pour discuter, échanger et promouvoir ce service.

## **7.9 INTERVENTIONS CHALET SAINT ANDRE**

### **Objectifs généraux visés par l'action :**

- Créer du lien avec les jeunes de l'IME
- Proposer aux jeunes de nouvelles activités

### **Description :**

Cette intervention est proposée une fois par semaine. L'animateur est présent au Chalet Saint André afin de partager un moment avec les jeunes pendant 1h30.

Durant ce temps des activités y sont proposés (manuelle, sport, danse, jeux, jeux de société...)

Ce moment permet aux jeunes de l'IME d'identifier et connaître l'animateur, éventuellement d'y trouver un repère supplémentaire sur le village mais aussi de découvrir le service Meg 'ados et de pouvoir venir participer aux animations des mercredis et vacances scolaire.

## 8. ENCADREMENT

- **Kevin GAUBERT** / chargé de l'animation locale : BPJEPS
- **Charline MESLIN** / responsable jeunesse : BAFD
- **Une/un** animateur Meg 'loisirs sur le séjour puis en renfort si besoin sur certaines activités ou sorties

Le local n'est ouvert qu'en la présence d'un adulte, responsable du service jeunesse ou animateur de la collectivité. L'encadrement réglementaire est de 1 adulte pour 12 jeunes. La capacité totale du lieu est donc de 26 personnes.

### Rôle et fonction de l'animateur



L'animateur est garant de la sécurité physique et morale de l'enfant. Il devra veiller à ce que l'enfant ou l'adolescent ne soit pas en danger et qu'il se sente bien intégré dans le groupe et à l'aise dans les activités.

L'animateur doit favoriser l'épanouissement de l'enfant ou l'adolescent.

L'animateur est modèle de l'enfant, il doit être crédible, il devra donc veiller à son comportement, à son langage et aux valeurs qu'il véhicule.

L'animateur est accompagnateur, il doit guider l'enfant ou l'adolescent dans sa réflexion et dans ses activités.

L'animateur est médiateur, il doit gérer au mieux les conflits (entre enfants, entre animateurs, ou entre enfants et animateurs), en tenant compte des origines socioculturelles et des individualités.

L'animateur doit s'adapter à toutes les situations (prévues ou non, situations d'urgence, ...)

L'animateur est force de proposition et doit être moteur dans les actions qu'il mène avec son public.

L'animateur doit élaborer ses programmes d'activités, en cohérence avec les objectifs du projet pédagogique. Il doit ensuite le faire valider par le directeur, puis ensemble s'occuper des réservations et des préparations de toutes les activités (bus, minibus, matériel pédagogique, bons de commande, ...)

### Rôle et fonction du directeur

Le directeur est une personne ressource pour les animateurs.

La façon dont le directeur se comporte avec les animateurs influe sur la manière dont les animateurs se comportent avec les enfants : rigueur, respect, courtoisie...

Toutes les informations permettant le bon fonctionnement du service doivent être en sa possession. Il doit aussi communiquer les données à son équipe pour que chacun soit opérationnel et professionnel.

Le directeur a un rôle de formateur auprès de son équipe pédagogique.

Le directeur doit organiser des réunions de préparation et des réunions de bilans à la fin de chaque période.

**Le directeur en tant que référent de l'équipe doit être aussi modèle, accompagnateur, médiateur, force de proposition et doit s'adapter à toutes les situations.**

#### **a) En cas d'accident**

**Un seul animateur** prend en charge l'enfant blessé, évalue la gravité de la blessure et l'isole des éventuels risques de « sur accident » et du reste du groupe.

Les autres agents assurent la surveillance et la sécurité des autres enfants.

Vérifier que l'enfant ne bénéficie pas d'un PAI, avoir à disposition sa fiche sanitaire.

Si l'animateur est seul il devra rester avec la victime et responsabiliser au minimum deux enfants qui iront chercher du renfort.

#### **b) Protocole**

Les fiches sanitaires de chaque enfant ainsi que la pharmacie sont à la disposition des animateurs.

L'animateur connaît l'emplacement de la pharmacie et du téléphone le plus proche, ainsi que les modalités d'appel téléphonique.

Pour toutes sorties du centre, l'animateur **doit** être muni des fiches sanitaires de chaque enfant, ainsi que de la trousse à pharmacie complète et du cahier d'infirmerie.

Les soins donnés à l'enfant sont consignés dans le registre d'infirmerie. Ce cahier permet d'assurer un meilleur suivi pour l'enfant.

### **Si la blessure est jugée minime**

Informez la famille quand ils viennent récupérer l'enfant.

Si l'animateur qui a constaté la blessure ne peut pas être présent pendant le temps d'accueil des parents, il devra alors demander à l'autre animateur de transmettre le message.

### **Si la blessure est jugée importante**

1° Alerter les services d'urgence (**18**), muni de la fiche sanitaire, puis contacter les parents.

2° A l'arrivée des secours, si les parents ne sont pas présents, c'est l'animateur (\*) qui accompagne l'enfant jusqu'au centre hospitalier. Il reste avec lui jusqu'à l'arrivée des parents.

***(\*) Prioritairement l'animateur qui a évalué la blessure sinon un animateur plus disponible pour accompagner l'enfant.***

3° Dès que la situation le permet, **PREVENIR** :

- **Le bureau** : 04 50 93 81 83
- **Le guichet** : 04 50 58 77 84
- **La MAIRIE** : Service Enfance Jeunesse : 04 50 91 49 01

4° Remplir une déclaration d'accident décrivant les circonstances précises de l'accident et les procédures suivies, dater, signer et transmettre le **jour même** à la direction

### **Les déplacements :**

#### **a) Le sac à dos**

Un sac à dos « bureau ambulancier » sera attribué aux animateurs.

Un animateur responsable sera désigné. Il devra s'assurer de l'avoir en permanence à portée de main. Il sera également assistant sanitaire.

Dans **ce sac** les animateurs devront avoir :

- La trousse à pharmacie et les médicaments spécifiques des enfants.
- Le classeur

- Le téléphone portable

Dans **le classeur** il y aura :

- Le projet pédagogique
- La liste des numéros de téléphone de tous les parents des enfants du centre
- Les numéros de téléphone des animateurs et de la direction.
- Les fiches sanitaires du groupe, les ordonnances des enfants et les protocoles (PAI)
- Les autorisations de sortie des enfants.
- Les bons de commande des sorties
- Les plannings des animateurs.
- Le planning des activités.
- La liste des sorties et les numéros des prestataires.
- Des déclarations d'accidents vierges.
- Des autorisations de sorties vierges.

#### **b) Les mini bus**

Un minibus sera toujours à notre disposition :

- 1 minibus de Meg 'loisirs
- 1 minibus de location club des sports

Les animateurs seront responsables d'aller chercher les minibus avant d'aller au local.

Les clés du minibus de Meg 'loisirs ainsi que la carte essences/autoroute sont à venir chercher la veille au guichet enfance jeunesse (palais)

Le plein de carburant doit être fait après chaque utilisation afin de régler les pleins d'essences obligatoirement à Total.

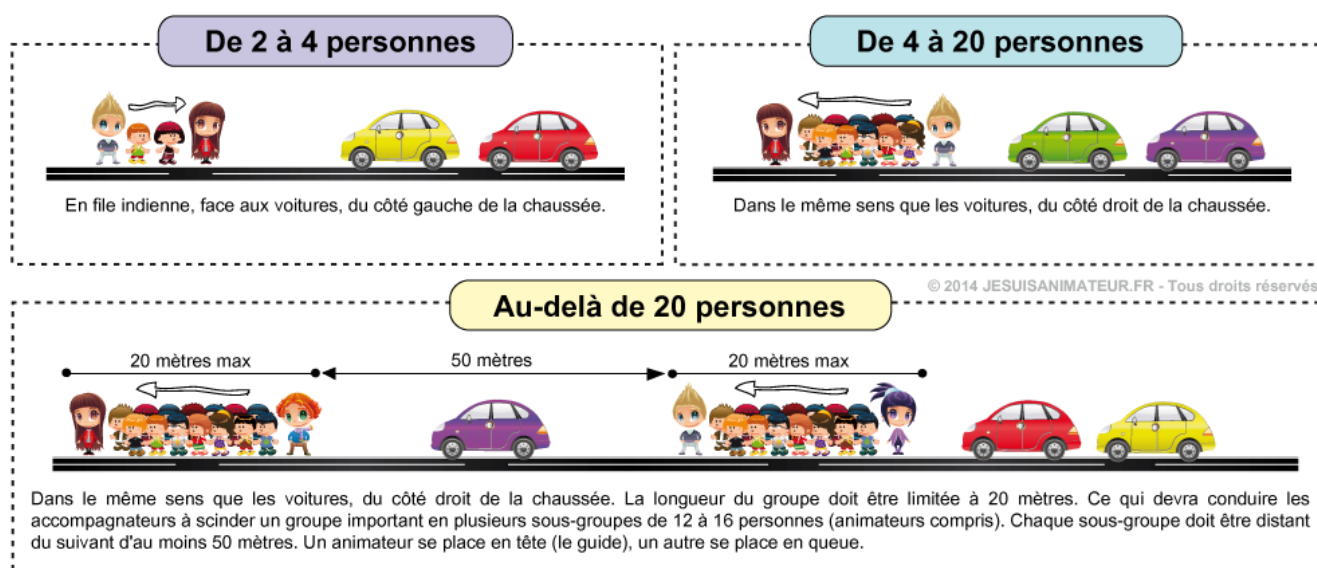
Chaque groupe est responsable du nettoyage si besoin après son utilisation.

En cas de nécessité, la régie d'avance peut être récupérée au guichet enfance jeunesse (palais des sports) pour payer le nettoyage, parking payant...

Si l'état d'un minibus est jugé défectueux il faut en informer au plus vite la direction afin qu'il transmette le message aux services techniques de la ville ou au club des sports.

Les animateurs en permis probatoire sont autorisés à aller chercher les minibus mais en aucun cas ils n'ont le droit de transporter des enfants.

### c) Déplacement à pied :



- Les déplacements doivent s'effectuer en groupe dans la mesure du possible avec un animateur en tête de file et un derrière.
- Lors d'une traversée de rue, deux animateurs sont chargés d'arrêter la circulation devant un passage piéton.
- En cas de déplacement sur la route, le groupe est tenu de marcher sur la droite de la chaussée.

### d) Les sorties aquatique

Tous les membres de l'équipe doivent participer à la baignade.

Le groupe doit systématiquement être déclaré auprès des maîtres-nageurs.

La baignade dans des zones non surveillées est interdite.

### La surveillance du bassin :

- Tous les animateurs doivent donc être en tenue de bain et ce pour des raisons évidentes de sécurité.
- un animateur pour 8 enfants dans l'eau.

La baignade est une activité et non un temps de repos pour les animateurs. Il faut prévoir des jeux aquatiques et des jeux de plages.

### e) Les règlements

#### La régie

Lorsque les activités nécessiteront l'utilisation d'argent. Vous aurez à remplir une fiche de régie d'avance. Cet argent servira uniquement aux activités de Meg 'ados, vous devrez fournir des justificatifs, factures et tickets de caisse au nom de la mairie de Megève. Tout argent non justifié ou perdu devra être remboursé. Il n'est en aucun cas possible d'utiliser votre carte bleue pour avancer de l'argent, il ne pourra pas vous être remboursé. Toujours utiliser du liquide si vous avez besoin de faire une avance.

### Les bons de commande

Pour payer les prestations, vous aurez besoin de bons de commandes que la Responsable aura préalablement établie. Les bons seront envoyés par mail aux prestataires (en moyenne deux semaines avant la sortie), ils devront les renvoyer sur Chorus accompagnée de factures.

### **f) Préparation**

Des temps de préparation sont mis en place chaque semaine durant toute l'année afin que l'équipe pédagogique puisse planifier le programme d'activités.

Les activités proposées par les animateurs doivent répondre aux centres d'intérêt des enfants mais aussi doivent permettre l'ouverture et la découverte de nouvelles choses.

De ce fait l'équipe d'animation devra mettre en place des moments de paroles et d'échanges pour que les enfants puissent exprimer leurs besoins et attentes en termes d'activités ou projets et ainsi les animateurs pourront rebondir et organiser au mieux les futurs programmes.

L'organisation des activités doit par moment laisser place à la spontanéité, à la surprise... cela n'interdit pas à l'équipe pédagogique d'avoir des objectifs et de suivre un fil conducteur (thème).

## 9. REGLES DE VIE

*La vie en collectivité exige des règles et de la discipline de la part de tous.*

### Le respect :

- D'autrui
- De soit
- Du matériel
- Des locaux
- Des horaires
- Des consignes



### La cigarette

- Interdiction de fumer dans les locaux ainsi que dans les moyens de transport
- Interdiction de fumer en présence des enfants
- Zone fumeur pour les adultes lors des pauses

### L'alcool, la drogue

- La consommation d'alcool et de drogue est interdite dans les locaux mais également avant le temps de travail et pendant les temps de pause.

### Règles usuelles

- Tout adulte, quelle que soit sa fonction est garant du savoir et des règles élémentaires de politesse et de respect au sein du centre.

### Pause

- Ne pas laisser les enfants seuls à l'intérieur ou à l'extérieur.
- Faire un roulement entre animateur
- La pause ne doit pas se faire durant les temps d'activités

## **Tenue**

- La réussite du centre repose avant tout sur les qualités humaines de l'équipe d'animation. L'image qu'elle renvoie tant auprès des parents que des organismes qui nous confient leurs enfants est constituée d'apparences trompeuses qu'il convient d'éviter.
- L'animateur doit afficher une tenue vestimentaire correcte, mais également supprimer les écarts de langage.

## **Le vocabulaire**

- Tout le monde doit soigner son langage. Il en va de même pour les jeunes. N'oublions pas que l'animateur doit donner le bon exemple.

## **Les conflits**

- Toutes les discussions relatives à des mises au point entre des membres de l'équipe d'animation doivent se faire à l'écart des enfants et de toute personne ne faisant pas parti de l'équipe.

## **Esprit d'équipe, de solidarité**

- L'animateur travaille en équipe. En cas de problème au sein de l'équipe d'animation, il doit se conformer au droit de réserve et en aucun cas n'y mêler les enfants ou toute autre personne étrangère au centre.

## **Relation avec le personnel technique**

- Il est demandé aux animateurs de veiller au respect du travail du personnel technique (rangement, coup de balai, nettoyer les tables...) afin d'éviter d'alourdir la tâche de ce personnel.

## 10. EVALUATION ET BILAN

Afin de toujours agir selon les objectifs éducatifs et respecter les objectifs pédagogiques, à la fin de chaque période, le directeur effectue un bilan quantitatif et qualitatif où il présente les difficultés rencontrées ou les projets en cours ou à venir.

L'équipe d'animation ayant travaillé sur les activités et les projets de la structure a pour mission d'évaluer.

L'évaluation permet de vérifier le travail réalisé, sa cohérence générale et la pertinence des actions réalisées.

Elle permet également de concevoir et de proposer d'éventuelles adaptations liées aux problématiques rencontrées.

Pour nous aider, des objectifs opérationnels précis permettent souvent de déterminer des modalités d'évaluation mesurables.

L'évaluation est un moyen de connaître le sens de notre action, c'est pour cela qu'elle se prépare dès la constitution du projet d'action.